

2020 – 07 – 06 - 001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><u>Date de convocation</u> 01 JUILLET 2020</p> <p><u>Nombre de conseillers</u></p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 14</p> <p>Votants : 15</p>	<p style="text-align: center;">L'AN DEUX MILLE VINGT LE 06 JUILLET à 20 Heures</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Joris BORTOLUZZI ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Roxane MENGOLI ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER</p> <p><u>Représenté</u> : Suzanne BOUVIER par Noël RELIER Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Madame Roxane MENGOLI a été élue secrétaire</p>
--	--

TARIFS REPAS RESTAURANT SCOLAIRE – Année Scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas au restaurant scolaire à compter de la rentrée 2020.

Monsieur le Maire informe également le conseil que, afin de faciliter la gestion et la réservation des repas de cantine et garderie périscolaire, la collectivité met en place, à compter de la rentrée de septembre 2020, un logiciel permettant l'inscription et le paiement en ligne aux services périscolaire.

Il convient de décider d'un tarif repas périscolaire unique pour le repas des enfants, ainsi que d'un tarif majoré pour les réservations tardives, et d'un tarif unique pour le repas des enseignants.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} AOÛT 2020

- Tarif repas périscolaire - réservation avant le 2^{ème} dimanche, à 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas 4.00 €
- Tarif repas périscolaire - réservation avant le dimanche, à 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas 4.80 €
- Tarif repas périscolaire Enseignants- réservation avant le dimanche, à 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas 8.30 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Certifié conforme aux débats
Le Maire,
Jean-Michel VORGER



(Handwritten signature in blue ink)